

FAQ, CRÉDIT CARBONE



Crédit carbone

FAQ

Table des matières

Section 1. Les fondements.....	2
Qu'est-ce qu'un crédit carbone?	2
Qu'est-ce qu'un système d'échange de quotas d'émission (le « SEQE »)?	2
L'histoire du SEQE	3
Quelle est la taille du marché mondial du carbone?.....	3
Quelle est la quantité d'émissions de carbone couverte par les principaux systèmes d'échange de quotas d'émission?.....	4
Section 2. Conformité aux réglementations.....	5
Quels sont les secteurs couverts par les SEQE?	5
Quel est le coût de la non-conformité?.....	6
Les émissions de carbone peuvent-elles être mesurées et déclarées de manière fiable?	6
Section 3. Principe de plafonnement et d'échange	6
Pourquoi les systèmes d'échange de quotas d'émission sont-ils également appelés systèmes « de plafonnement et d'échange »?.....	6
Le système de plafonnement et d'échange fonctionne-t-il?	7
Section 4. Marché primaire	7
Qu'advient-il des revenus des ventes aux enchères?	7
Section 5. Marché secondaire.....	8
Comment se négocient les contrats à terme sur les quotas de carbone, et les contrats à terme sur les quotas de carbone que le fonds propose de détenir se négocient-ils sur une bourse?	8
Pourquoi avons-nous besoin d'un marché secondaire du carbone?.....	8
Section 6. Expérience canadienne.....	8
Le Canada a-t-il un système d'échange de quotas d'émission?	8

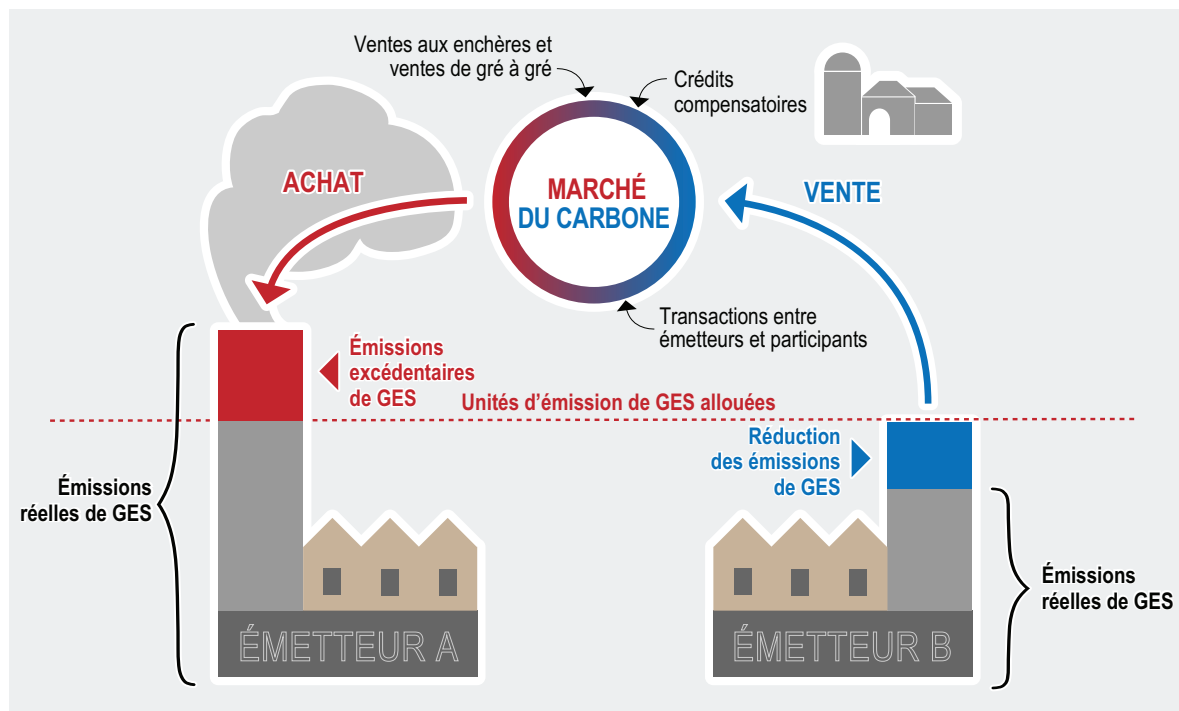
Section 1. Les fondements

1. Qu'est-ce qu'un crédit carbone?

Un quota de carbone ou un crédit carbone est un permis autorisant son détenteur à émettre du dioxyde de carbone ou d'autres gaz à effet de serre.¹ Un crédit carbone représente le droit d'émettre une tonne de dioxyde de carbone ou de gaz équivalent. Ce terme est couramment utilisé dans un système d'échange de quotas d'émission (le « SEQE »). Les contrats à terme sur produits de base liés à la valeur des quotas de carbone ou des crédits carbone sont appelés contrats à terme sur crédits de carbone.

2. Qu'est-ce qu'un système d'échange de quotas d'émission (le « SEQE »)?

Dans un système d'échange de quotas d'émission, parfois appelé système « de plafonnement et d'échange », une entité gouvernementale fixe un objectif politique de réduction des émissions sur son territoire en établissant un organisme de réglementation qui établit des cibles pour les grands émetteurs. L'organisme de réglementation détermine un plafond pour les émissions totales dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission et divise ce plafond en quotas de carbone ou crédits carbone. Pour se conformer, une entreprise réglementée au titre du système d'échange de quotas d'émission peut acquérir des quotas de carbone auprès de l'organisme de réglementation gratuitement ou par le truchement d'une vente aux enchères, les acheter sur les marchés secondaires ou réduire ses émissions. Après chaque période de conformité, les entreprises réglementées doivent restituer suffisamment de crédits carbone pour couvrir leurs émissions, faute de quoi elles s'exposent à de lourdes amendes. Dans certains systèmes d'échange de quotas d'émission, les entreprises peuvent utiliser les crédits compensatoires générés par des projets régionaux ou internationaux pour un petit pourcentage de leurs exigences de conformité. Chaque année, l'organisme de réglementation réduit le nombre total de quotas disponibles, ce qui permet d'atteindre des cibles d'émissions plus faibles. Vous trouverez ci-dessous une illustration d'un système d'échange de quotas d'émission :



Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

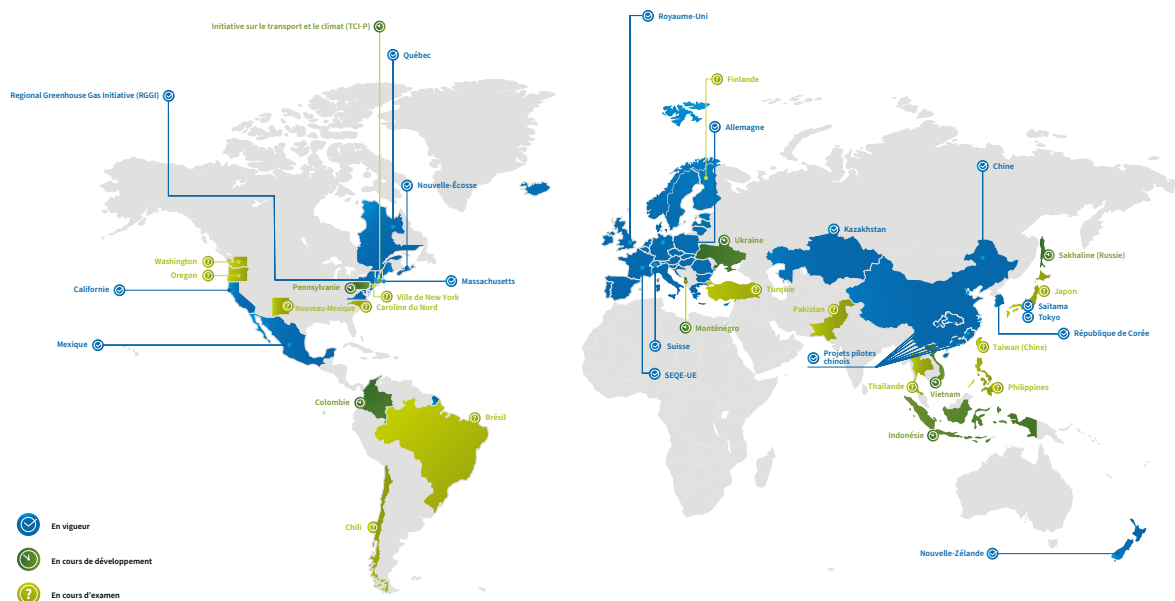
3. L'histoire du SEQE

Dans les années 1970 et 1980, les pluies acides étaient l'un des plus grands problèmes environnementaux au monde. À l'époque, les centrales électriques au charbon rejetaient trop de dioxyde de soufre, qui retombait sous forme de pluies acides, endommageant les sols, les forêts et les infrastructures. C'est pourquoi, en 1990, le gouvernement américain a adopté une loi obligeant les pollueurs à payer pour leurs émissions. Il s'agissait d'un système de plafonnement et d'échange.² Par la suite, le protocole de Kyoto de 1997 et l'accord de Paris de 2005 ont explicitement soutenu la croissance continue des systèmes de plafonnement et d'échange. Au fil des ans, différents pays et régions ont mis en place leur propre système d'échange de quotas d'émission de carbone. Plus récemment, un accord a été conclu lors de la COP26 de Glasgow pour normaliser un marché international du carbone.

4. Quelle est la taille du marché mondial du carbone?

Selon le fournisseur de données sur les marchés financiers Refinitiv, la valeur totale du marché mondial du carbone a atteint 851 milliards \$ US en 2021.³ Le cabinet de conseil en énergie Wood Mackenzie estime que le marché mondial des échanges de quotas d'émission pourrait atteindre 22 billions \$ US d'ici 2050.⁴

En 2021, les SEQE sont utilisés dans 38 pays et couvrent plus de 40 % du PIB mondial.⁵ Les trois principaux marchés des SEQE dans le monde sont le SEQE-UE, le système Californie-Québec et l'initiative des États de l'Est des États-Unis (RGGI). Vous trouverez ci-dessous une illustration du marché mondial du carbone :

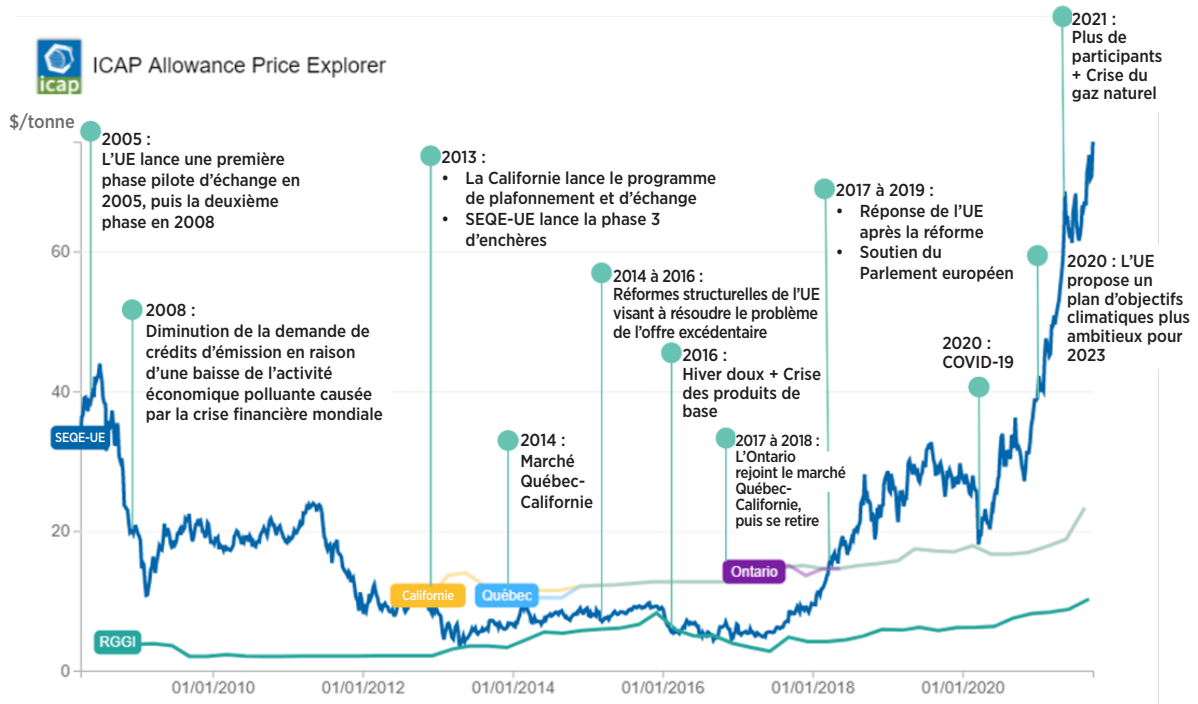


Source des données : Partenariat pour la préparation au marché; Partenariat international d'action sur le carbone. 2021. Emissions Trading in Practice, deuxième édition : A Handbook on Design and Implementation. Banque mondiale, Washington, DC. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35413>. Licence : CC BY 3.0 IGO.

Source d'image : La Banque mondiale, adapté de International Carbon Action Partnership (ICAP). 2021.

5. Quelle est la quantité d'émissions de carbone couverte par les principaux systèmes d'échange de quotas d'émission?

À la fin de l'année 2021, le SEQE-UE se négociait à environ 75 euros la tonne, le système Californie-Québec, à environ 30 dollars la tonne, et le RGGI, à environ 10 \$ la tonne.⁶ Vous trouverez ci-dessous l'historique des prix des principaux SEQE :



Source : Partenariat international d'action sur le carbone, ClearBlue Markets, Reuters.

Section 2. Conformité réglementaire

6. Quels sont les secteurs couverts par les SEQE?

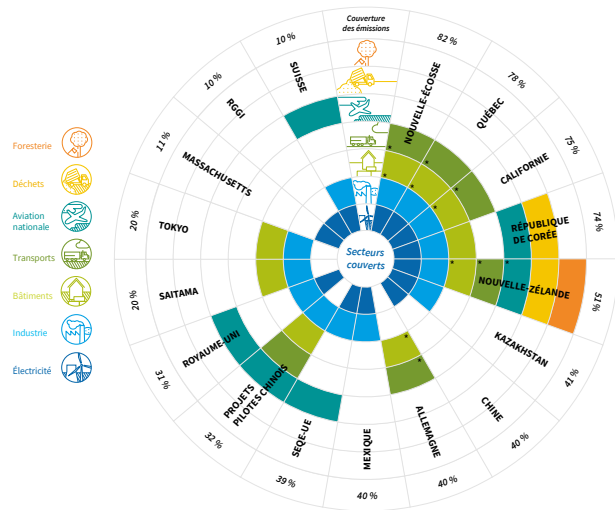
Le graphique fait état de la couverture sectorielle de chaque SEQE. À l'échelle planétaire, la plupart des SEQE couvrent la production d'électricité et les émissions industrielles. À l'heure actuelle, le SEQE-UE couvre environ 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'UE; le SEQE californien couvre environ 75 % des émissions de GES de la Californie; et le RGGI couvre environ 10 % des émissions de GES des États de l'Est des États-Unis.⁷

La couverture sectorielle dépend largement de la décision du territoire quant aux gaz à inclure dans le SEQE.⁵ À l'échelle mondiale, le principal gaz à effet de serre, c'est-à-dire le dioxyde de carbone, est couvert par tous les SEQE en place. De nombreux SEQE incluent également d'autres types de gaz. La figure ci-dessous montre les gaz couverts par les SEQE en place :

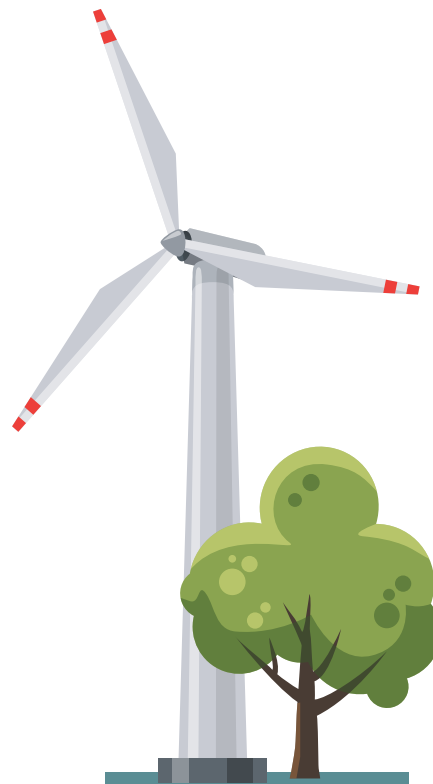
Territoire	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC	PFC	SF ₆	NF ₃
Californie	●	●	●	●	●	●	●
Projets nationaux et pilotes chinois*	●						
Union européenne	●		●		●		
Kazakhstan	●						
Massachusetts	●						
Projet pilote mexicain	●						
Nouvelle-Zélande	●	●	●	●	●	●	
Nouvelle-Écosse	●	●	●	●	●	●	●
Québec	●	●	●	●	●	●	●
République de Corée	●	●	●	●	●	●	
Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI)	●						
Suisse	●		●		●		
Toykyo-Saitama	●						

* À l'exception de Changqing, qui couvre tous les gaz susmentionnés.

Source : Partenariat pour la préparation au marché; Partenariat international d'action sur le carbone. 2021. Emissions Trading in Practice, deuxième édition : A Handbook on Design and Implementation. Banque mondiale, Washington, DC.
© La Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35413>. Licence : CC BY 3.0 IGO.



Source : ICAP. (2021). Échange de quotas d'émission dans le monde : bilan annuel 2021. Berlin : Partenariat International d'Action sur le Carbone.



7. Quel est le coût de la non-conformité?

La non-conformité se traduit par de lourdes amendes.

De lourdes amendes sont imposées si une entreprise ne restitue pas suffisamment de quotas à la fin de chaque période de conformité. Dans les trois principaux systèmes d'échange de quotas d'émission, les amendes sont les suivantes :

- Union européenne : Amende de 100 € la tonne en plus de la restitution d'un montant équivalent de quotas manquants.⁸
- Californie-Québec : Chaque crédit manquant et trois crédits supplémentaires pour chaque crédit manquant.⁹
- RGGI : Imposé par chaque État. En cas d'émissions excédentaires, il faut restituer le triple de la quantité d'émissions excédentaires.⁹

8. Les émissions de carbone peuvent-elles être mesurées et déclarées de manière fiable?

Oui.

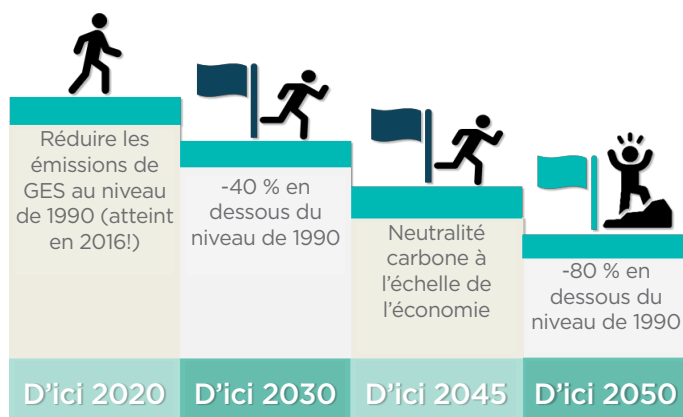
Dans la plupart des territoires, les rapports sur les émissions de GES et les données sous-jacentes doivent être examinés, déclarés et vérifiés par le gouvernement ou des vérificateurs agréés indépendants, avant ou après leur soumission à l'organisme de réglementation local.

Section 3. Principe de plafonnement et d'échange

9. Pourquoi les systèmes d'échange de quotas d'émission sont-ils également appelés systèmes « de plafonnement et d'échange »?

Les systèmes d'échange de quotas d'émission sont également appelés systèmes de plafonnement et d'échange, car la plupart des SEQE fonctionnent selon le principe du plafonnement et de l'échange : l'offre du nombre total de quotas est plafonnée, et le plafond est abaissé au fil du temps pour entraîner la diminution des émissions réelles. Si tous les autres facteurs sont similaires, plus le plafond est bas, plus le prix du carbone est élevé et plus l'incitation à réduire les émissions est forte.

De manière générale, le plafond doit être aligné sur l'objectif global d'atténuation du territoire. Dans le cas de la Californie, le plafond d'émissions s'élève à 334,2 millions de tonnes de gaz équivalent au dioxyde de carbone d'ici 2020. De 2021 à 2030, le plafond devrait diminuer d'environ 4 % par année pour descendre jusqu'à 200,5 millions de tonnes de gaz équivalent en 2030, soit une baisse d'environ 40 % par rapport aux 334,2 millions de tonnes initiales.⁹



Source : Centre for Climate and Energy Solutions.

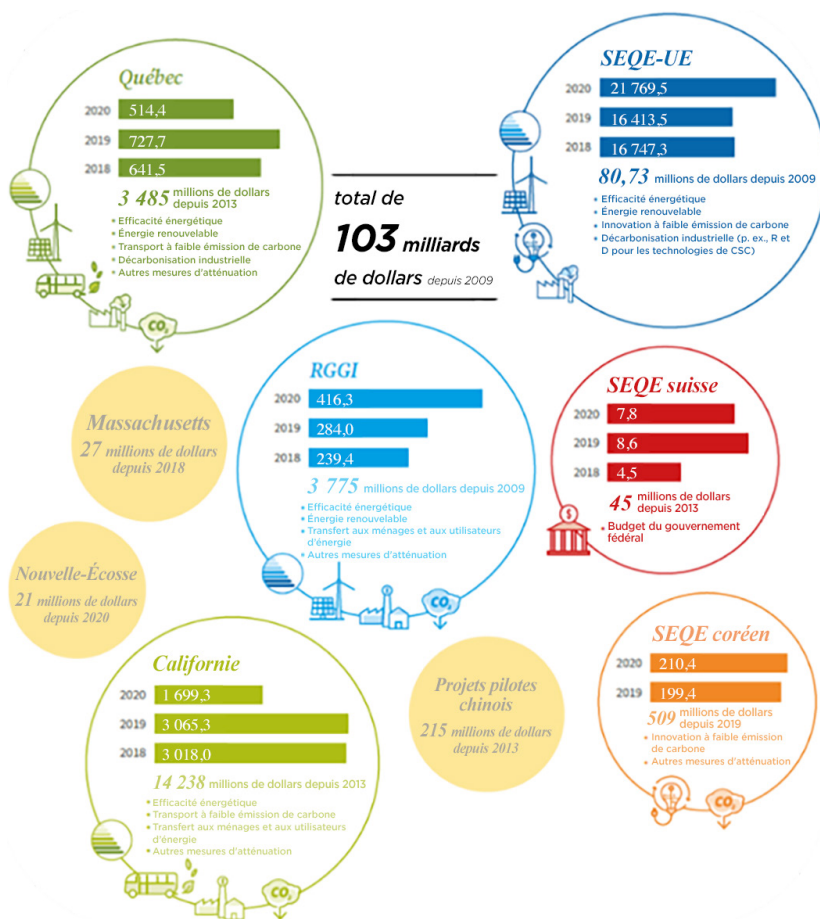
10. Le système de plafonnement et d'échange fonctionne-t-il?

Depuis l'adoption des SEQE dans de nombreux territoires du monde entier, des preuves convaincantes et crédibles indiquent que les émissions de carbone ont diminué dans chaque territoire réglementé. Selon la Commission européenne, les entreprises visées par le SEQE-UE ont réduit leurs émissions d'environ 35 % entre 2005 et 2019.¹⁰ Aux États-Unis, la Californie a instauré son propre SEQE en 2013, et les émissions des sources visées ont diminué de 10 % entre 2013 et 2018.¹¹

Section 4. Marché primaire

11. Qu'advient-il des revenus des ventes aux enchères?

Les revenus des ventes aux enchères sont souvent utilisés pour soutenir l'innovation à faible émission de carbone et financer d'autres initiatives liées au climat et à l'énergie. Voir le graphique ci-après pour en savoir plus :



Source : Échange de quotas d'émission dans le monde : bilan annuel 2021. Berlin : Partenariat International d'Action sur le Carbone. Tiré de <https://icapcarbonaction.com/en/icap-status-report-2021>.

Section 5. Marché secondaire

12. Comment se négocient les contrats à terme sur les quotas de carbone, et les contrats à terme sur les quotas de carbone que le fonds propose de détenir se négocient-ils sur une bourse?

Oui, les contrats à terme sur les quotas de carbone que notre fonds propose de détenir se négocient tous sur l'Intercontinental Exchange (l'« ICE »).

Les trois composantes initiales du Fonds sont l'European Union Allowance (l'« EUA »), le California Carbon Allowance (le « CCA ») et la Regional Greenhouse Gas Initiative (la « RGGI »).

13. Pourquoi avons-nous besoin d'un marché secondaire du carbone?

Le marché secondaire du carbone permet de soutenir un choix politique qui s'est avéré efficace sur le plan environnemental :

1. Renforcer de la transparence : Contribue à la découverte des prix du carbone, ce qui facilite la planification stratégique des entreprises et la prise de décision des responsables des politiques.
2. Offrir de la souplesse : Donne aux entreprises la possibilité de décider comment et quand gérer leurs émissions de carbone.
3. Gérer le risque : Transfère les risques (p. ex., le risque de prix) entre les contreparties.
4. Promouvoir l'innovation : Encourage la participation au marché du carbone, en incitant les entreprises à découvrir des modèles économiques durables.

Section 6. L'expérience canadienne

14. Le Canada a-t-il un système d'échange de quotas d'émission?

Oui!

Le Québec a instauré son propre système de plafonnement et d'échange en 2013, lequel a été relié à la Californie en 2014 dans le cadre de la Western Climate Initiative, formant ainsi le plus grand marché du carbone d'Amérique du Nord et le premier conçu et géré par des gouvernements infranationaux de différents pays.¹² L'Ontario a brièvement adhéré au système en 2018, puis l'a abrogé après quelques mois, à l'arrivée du nouveau gouvernement provincial.

En savoir plus sur le crédit carbone ninepoint.com/CBON



NOTES DE BAS DE PAGE

- ¹ Environment Protection Authority Victoria. (n.d.). *Climate change – glossary of key terms*. Climate change glossary - EPA Victoria. Tiré de <https://web.archive.org/web/20100912151614/http://www.epa.vic.gov.au/climate-change/glossary.asp>.
- ² The Economist. (2021). *How do carbon markets work?*. Tiré de <https://www.youtube.com/watch?v=m5ych9oDtk0>.
- ³ Reuters. (31 janvier 2022). Global carbon markets value surged to record \$851 bln last year-Refinitiv. <https://www.reuters.com/business/energy/global-carbon-markets-value-surged-record-851-bln-last-year-refinitiv-2022-01-31/>.
- ⁴ Wood Mackenzie. (11 août 2021). COP26: Make or break for Global Emissions Trading. Tiré de <https://www.woodmac.com/news/opinion/cop26-make-or-break-for-global-emissions-trading/>.
- ⁵ Partenariat pour la préparation au marché; Partenariat international d'action sur le carbone. (2021). *Emissions Trading in Practice*, deuxième édition : A Handbook on Design and Implementation. Banque mondiale, Washington, DC. © La Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35413>. Licence : CC BY 3.0 IGO.
- ⁶ Carbon Pulse. (n.d.). Tiré de <https://carbon-pulse.com/>.
- ⁷ ICAP. (2021). *Échange de quotas d'émission dans le monde : bilan annuel 2021*. Berlin : Partenariat International d'Action sur le Carbone. Tiré de <https://icapcarbonaction.com/en/icap-status-report-2021>.
- ⁸ ICAP. (n.d.). *Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQUE-UE)*. Tiré de [https://icapcarbonaction.com/en/?option=com_etsmap&task=export&format=pdf&layout=list&systems\[\]=43](https://icapcarbonaction.com/en/?option=com_etsmap&task=export&format=pdf&layout=list&systems[]=43).
- ⁹ IETA. (n.d.). *Carbon Market Business Briefs*. Tiré de <https://www.ieta.org/carbonmarketbusinessbriefs>.
- ¹⁰ Agence européenne pour l'environnement. (n.d.). *The EU emissions trading system in 2020: Trends and projections*. Tiré de <https://www.eea.europa.eu/themes/climate/the-eu-emissions-trading-system/the-eu-emissions-trading-system>.
- ¹¹ Enhesa. (20 septembre 2021). *Keeping tabs on Carbon Emissions Reduction Trends*. Tiré de <https://www.enhesa.com/resources/article/keeping-tabs-on-carbon-emissions-reduction-trends/>.
- ¹² The Carbon Market, a Green Economy Growth Tool! (n.d.). Tiré de https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/marche-carbone_en.asp.

AVERTISSEMENTS

Partenaires Ninepoint LP est le gestionnaire de placements pour plusieurs fonds (collectivement, les « Fonds »). Toute l'information importante à propos de ces Fonds, y compris les objectifs et stratégies de placement, de même que les renseignements sur les options d'achats, les frais de gestion applicables, les commissions de performance (le cas échéant), ainsi que les dépenses, est incluse dans leur prospectus. Veuillez lire attentivement le prospectus avant d'investir.

Le FNB de crédit carbone Ninepoint est habituellement exposé aux risques suivants. Consultez le prospectus du Fonds pour obtenir une description de ces risques : risque lié à l'absence d'un marché actif pour les séries de FNB, risque lié au plafonnement et à l'échange; risque lié aux garanties; risque lié aux produits de base; risque lié à la concentration; risque lié à la cybersécurité; risque lié aux produits dérivés; risque lié aux devises; risque lié aux placements étrangers; risque lié à l'interruption de la négociation des séries de FNB; risque lié à l'inflation; risque lié aux taux d'intérêt; risque d'illiquidité; risque du marché; risque de nature réglementaire; risque lié aux opérations de prêt, de rachat et de rachat à rebours de titres; risque lié à la série; risque lié au fait qu'une personne détient un grand nombre de parts; risque fiscal; risque lié au cours des séries de FNB.

Cet article n'est offert qu'à titre informatif et ne doit pas être considéré comme étant des conseils en matière de placement. Nous vous recommandons fortement de consulter votre professionnel des placements pour obtenir un examen exhaustif de votre situation financière personnelle avant d'appliquer toute stratégie de placement. Les renseignements contenus dans le présent document peuvent être modifiés sans préavis et Ninepoint n'est pas responsable de l'exactitude ou de la mise à jour de ceux-ci. L'information contenue dans la présente communication ne constitue pas une offre ni une sollicitation par toute personne résidant aux États-Unis ou dans tout autre pays où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ou à toute personne qu'il est illégal de solliciter ou à qui il est illégal de faire une telle offre. Les investisseurs éventuels qui ne résident pas au Canada doivent s'adresser à leur conseiller financier pour déterminer si les titres des Fonds peuvent être légalement vendus dans leur pays.

Partenaires Ninepoint LP : Numéro sans frais : 1 866 299-9906. **SERVICES AUX NÉGOCIANTS** : services de tenue de dossiers de la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Numéro sans frais : 1 877 358-0540.